

PRÉSENTS Madame Pascale LICARI, Maire

Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN, Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint, Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Madame Mélanie NOSSEN, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Aurélie DUMAS, Madame Brigitte BELIN, Madame Corinne TEISSIER, Monsieur Michel LINTZ

POUVOIR : Madame Catherine BEDOT à Madame Béatrice BLANCARD
Monsieur Didier GUERIN à Madame Pascale LICARI

ABSENT : Madame Jessie BORTOLIN

Nomination du secrétaire de séance

Madame Béatrice BLANCARD
A l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2019

A l'unanimité

Délibérations

2019-22 Intercommunalité / reconstitution de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Vallée des baux Alpilles l'année précédant le renouvellement général des conseillers municipaux / Accord local de répartition des sièges du conseil communautaire pour 2020

Madame LICARI donne lecture de la délibération et explique aux membres du conseil les choix de répartition des sièges proposés au sein de l'assemblée communautaire.

Adopté à **l'unanimité**

2019-23 Finances / Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) / Tranche 2019

Monsieur SANTIN donne lecture de la délibération et explique les propositions de la tranche 2019.

Madame LICARI précise à nouveau que le montant des dépenses HT proposé pour l'opération voirie intègre, notamment, les sommes restantes sur la salle polyvalente, le théâtre de verdure et l'église. Ces opérations sont mises de côté dans le cadre du CDDA actuel et pourront être envisagées à l'occasion d'un second mandat éventuel.

Monsieur LINTZ demande quelles opérations sont donc abandonnées.

Madame LICARI indique que ce sont précisément celles qui concernent l'église, la salle polyvalente et le théâtre de verdure.

La tranche 2019 du contrat se concentre uniquement sur le complexe sportif et la voirie. Elle ajoute que la commune dispose d'un délai de trois ans pour solliciter les subventions correspondantes.

La commune pourra, par la suite, renégocier un autre contrat départemental.

Monsieur LINTZ note qu'il n'y aura donc pas de vote en 2020 pour le contrat actuel.

Madame LICARI répond, qu'en effet, le présent contrat est achevé.

Elle explique que la commune peut bénéficier de dispositifs intermédiaires entre deux CDDA, ce qui fait d'ailleurs l'objet de la prochaine délibération et qui concerne les travaux du complexe sportif. A l'aide de ces dispositifs intermédiaires, la commune peut espérer obtenir des financements très intéressants.

Adopté à l'**unanimité**

2019-24 Finances / Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) – Aménagement du complexe sportif

Pascale LICARI indique que la délibération et le dossier relatifs à la demande d'un fonds de concours devaient parvenir à la CCVBA avant le 31 juillet. Si toutefois, la CCVBA ne donnait pas de suite favorable à ce dossier, la Région pourrait être sollicitée.

Madame LICARI précise que l'autofinancement communal serait de 30 %.

Madame L'EBRELLEC ajoute que la compétence concernée par le dossier du fonds de concours est considérée par la CCVBA comme une compétence chef de file et que dans, cette hypothèse, la participation communale s'élève à 30 % minimum.

Monsieur LINTZ fait remarquer que lors de la dernière commission finances, les hypothèses d'investissement et le plan de financement avaient été présentés et qu'il lui semble que tout est quelque peu remis en question désormais. Il souhaiterait que la commission finances puisse de nouveau se réunir, afin de travailler sur un nouveau plan de financement. Il évoque également la question de l'autofinancement.

Madame LICARI rappelle que l'autofinancement a diminué puisqu'une partie du contrat départemental a été transféré à la communauté de communes.

Au départ, le montant de l'autofinancement avait été évalué sur la base du contrat initial et une différence entre environ 13 000 000 € de dépenses HT et 11 000 000 € de subventions. Il convient de noter que la commune a transféré 1 700 000 € de dépenses à la CCVBA. Globalement, la commune est donc sur le même autofinancement depuis le début du mandat.

La date du dépôt du dossier de fonds de concours, au plus tard le 31 juillet, a également accéléré les choses.

Monsieur LINTZ ne conteste pas les décisions de recherche de nouvelles subventions mais souhaite qu'un nouveau point puisse être fait en commission finances.

Madame LICARI indique qu'une commission finances, probablement élargie à l'ensemble du conseil municipal, aura lieu à l'automne et sera l'occasion de présenter, voire de recaler, les projets d'investissement.

Des choix ont, en effet, été opérés en raison, notamment, de la plus-value sur le complexe sportif. Les études ont révélé un certain nombre de contraintes de terrain et ces dernières entraînent une augmentation du coût de l'opération.

Monsieur SANTIN rappelle qu'il s'agit pour le moment d'estimations prévisionnelles et qu'il convient d'attendre le résultat de la consultation des entreprises pour déterminer avec précision les enveloppes.

Madame LICARI note la difficulté de devoir parfois demander des subventions sur la base d'estimations, sans avoir les chiffres définitifs.

Monsieur LINTZ insiste sur la nécessité de la programmation pour avoir une vision claire des projets et des financements.

Madame LICARI rassure Monsieur LINTZ et évoque à nouveau la diminution de l'autofinancement de la commune depuis le début du contrat, en 2015.

Adopté à l'**unanimité**

2019-25 Finances / Demande de subvention au Conseil Régional / Bibliothèque municipale Hubert Nyssen

Adopté à l'**unanimité**

2019-26 Finances / Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité / SMED 13 / Communes de plus de 2 000 habitants

Adopté à l'**unanimité**

2019-27 Financement des travaux « intégration des réseaux de communications électroniques » / Signature de la convention entre le SMED 13

Adopté à l'**unanimité**

2019-28 Voirie / Convention avec l'opérateur Orange

Adopté à l'**unanimité**

2019-29 Affaires scolaires / Règlement et tarif garderie 2019-2020

Adopté à l'**unanimité**

2019-30 Affaires scolaires / Règlement cantine 2019-2020

Adopté à l'**unanimité**

2019-31 Enfance / Convention d'objectifs et de moyens relative à l'organisation et à la gestion des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif des Communes du Paradou et de Saint-Etienne du Grès.

Madame VINCENELLI donne lecture de la délibération et rappelle l'objectif de cette convention qui vise à permettre aux familles de Paradou et de St-Etienne du Grès de bénéficier autant que possible de places au centre aéré de chaque commune, en fonction des places disponibles de chacun. Les créneaux d'ouverture ne sont, en effet, pas tout à fait les mêmes aux petites vacances. En août, St-Etienne du Grès est ouvert.

Les deux centres aérés sont gérés par familles rurales et les deux directeurs de centre travaillent régulièrement ensemble.

Adopté à l'**unanimité**

2019-32 Petite Enfance / Rattachement au SIVU pour la gestion du RAM Alpilles Montagnette

Arrivée de Monsieur Didier GUERIN qui rejoint l'assemblée

Adopté à l'**unanimité**

2019-33 Culture / Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles

Madame TEISSIER demande si la somme de 1 000 € figurant dans la convention correspond au prix du spectacle.

Madame NOSSEN indique que cette somme correspond en effet au prix de la prestation elle-même mais permet également à la commune de bénéficier de la présence et de l'accompagnement des techniciens du conservatoire de musique, sans avoir de coût supplémentaire.

Adopté à l'**unanimité**

2019-34 Remboursement de frais à Madame Stéphanie PASTOR

Adopté à l'**unanimité**

2019-35 Association / Don de la commune à l'Association des parents d'élèves
(APEP)

Adopté à l'**unanimité**

Le secrétaire de séance
Béatrice BLANCARD